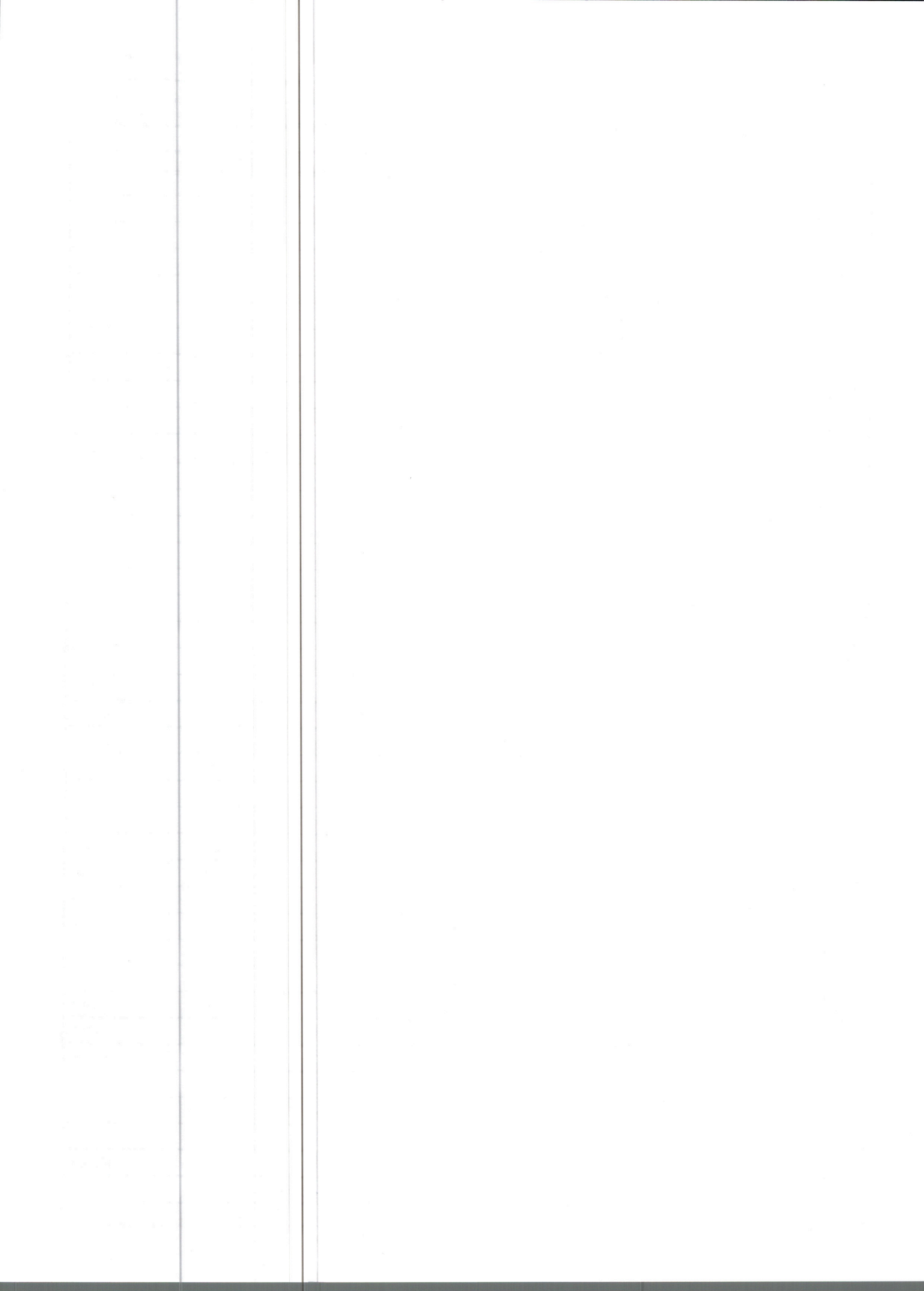


Désignation de l'entreprise : SAS 2M		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 90 RUE DIDIER DAURAT		34170 CASTELNAU LE LEZ					
Numéro SIRET * 8 1 8 7 2 9 6 9 1 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, 31032022					
		N-1 31032021					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I) AA						
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement* CX		CC			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	33 720	AC	25 972	7 748	9 265
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AC			
		Constructions AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	29 356	AS	14 248	15 107	11 154
		Autres immobilisations corporelles AT	196 034	AU	65 355	130 680	87 637
		Immobilisations en cours AV		AW			
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	4 000	CV	4 000	4 000	
Créances rattachées à des participations BB			BC				
Autres titres immobilisés BD			BE				
Prêts BF			BG				
Autres immobilisations financières * BH		2 604	BI	2 604	1 902		
TOTAL (II) BJ		265 714	BK	105 575	160 139	113 959	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	23 541	BM	23 541	14 354	
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT	820	BU	820	1 000	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	4 000	BW	4 000	4 000	
		Clients et comptes rattachés (3) * BX		BY			
		Autres créances (3) BZ	65 853	CA	65 853	28 275	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CE			
DIVERS	Disponibilités CF	257 486	CG	257 486	337 502		
	Charges constatées d'avance (3) * CH	8 383	CI	8 383	3 825		
	TOTAL (III) CJ		360 083	CK	360 083	388 956	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif * (VI) CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI) CO		625 797	1A	105 575	520 222	502 915
	Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	2 604	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations:	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

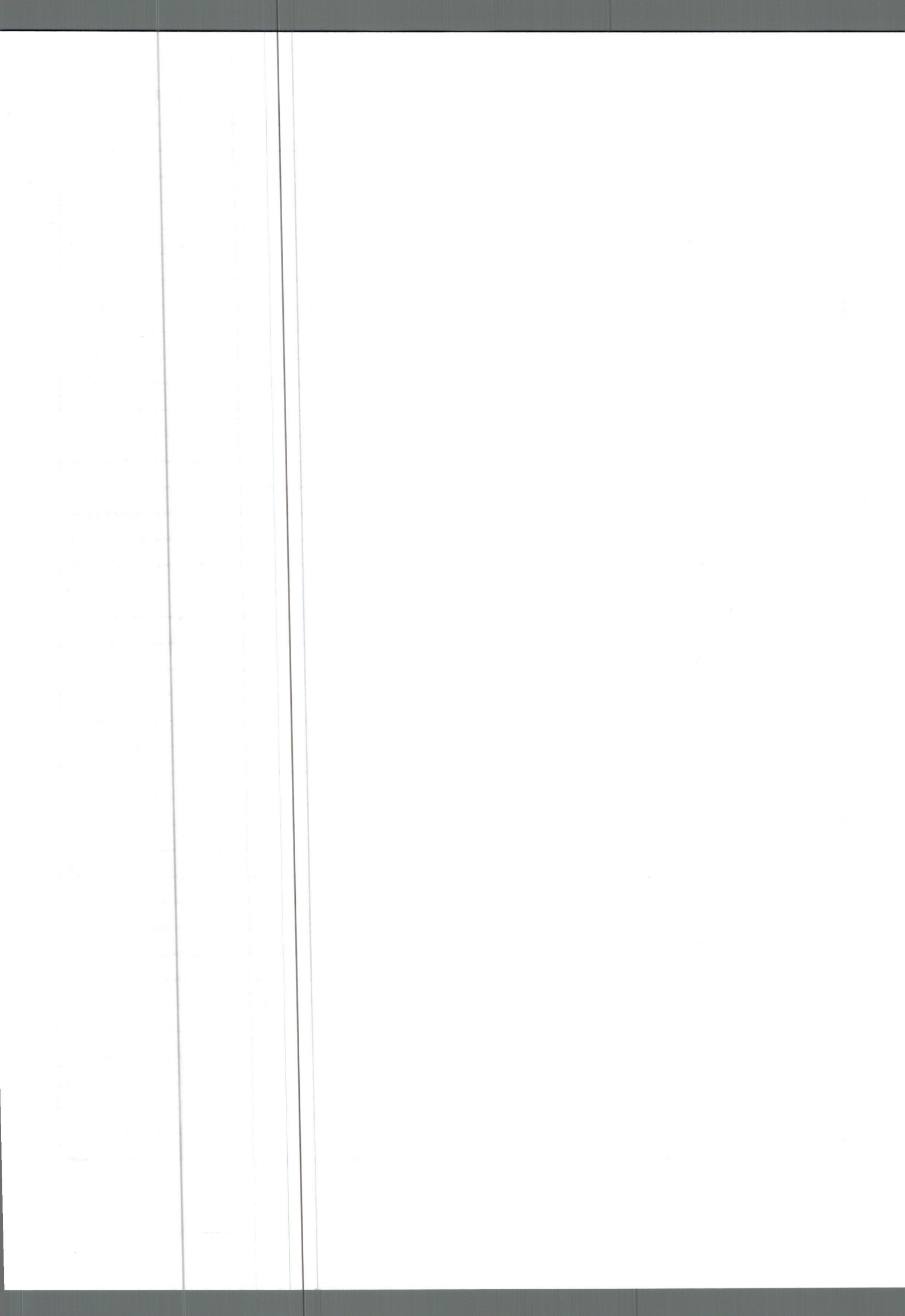


Désignation de l'entreprise SAS 2M		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.....)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	19 245	(48 118)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	83 399	97 363
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TO TAL (I)	DL	104 844	51 445	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	205 091	240 165
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	3 485	466
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	94 954	69 020
	Dettes fiscales et sociales	DY	111 413	138 201
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	435	3 618	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	415 378	451 470	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	520 222	502 915	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	347 232	357 136	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	15 521		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

 CERTIFIE CONFORME
AH



SAS 2M
Société par action simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 90 rue Didier Daurat
34 170 CASTELNAU-LE-LEZ
818 729 691 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 octobre, à 16 heures,

Les actionnaires de la société 2M, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 90 rue Didier Daurat 34 170 CASTELNAU-LE-LEZ sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur MILLER Alain, propriétaire de 100 parts,
- Monsieur MOULIN Vincent, propriétaire de 100 parts

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur MILLER Alain, présidente associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

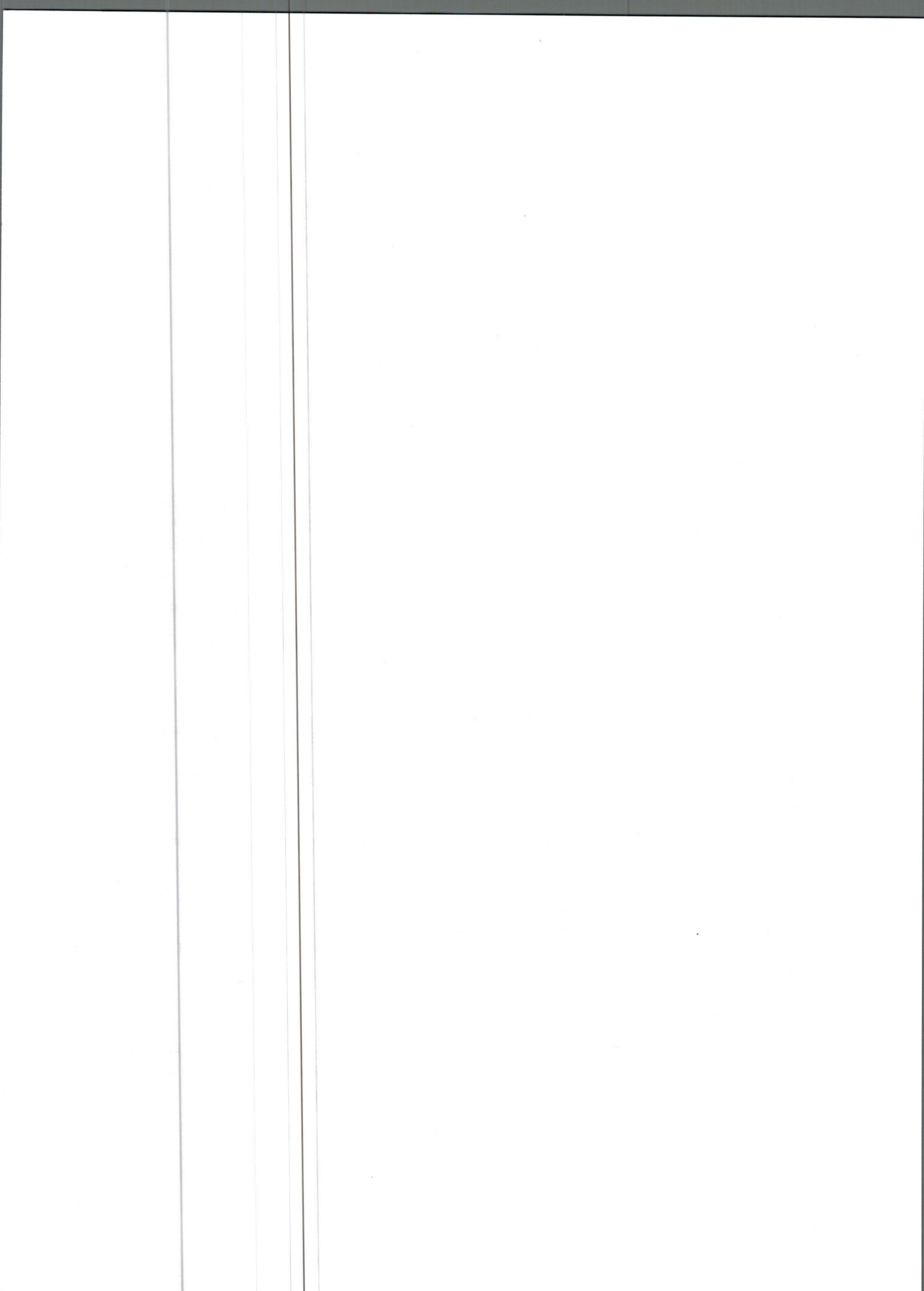
ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.03.2022 et quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AM



Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 83 399.00 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	83 399.00 euros
Report à nouveau	19 245.00 euros
Soit un montant affectable de	102 644.00 euros
A la réserve légale	00.00 euros
A titre de dividendes aux associés	80 000.00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 22 644 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

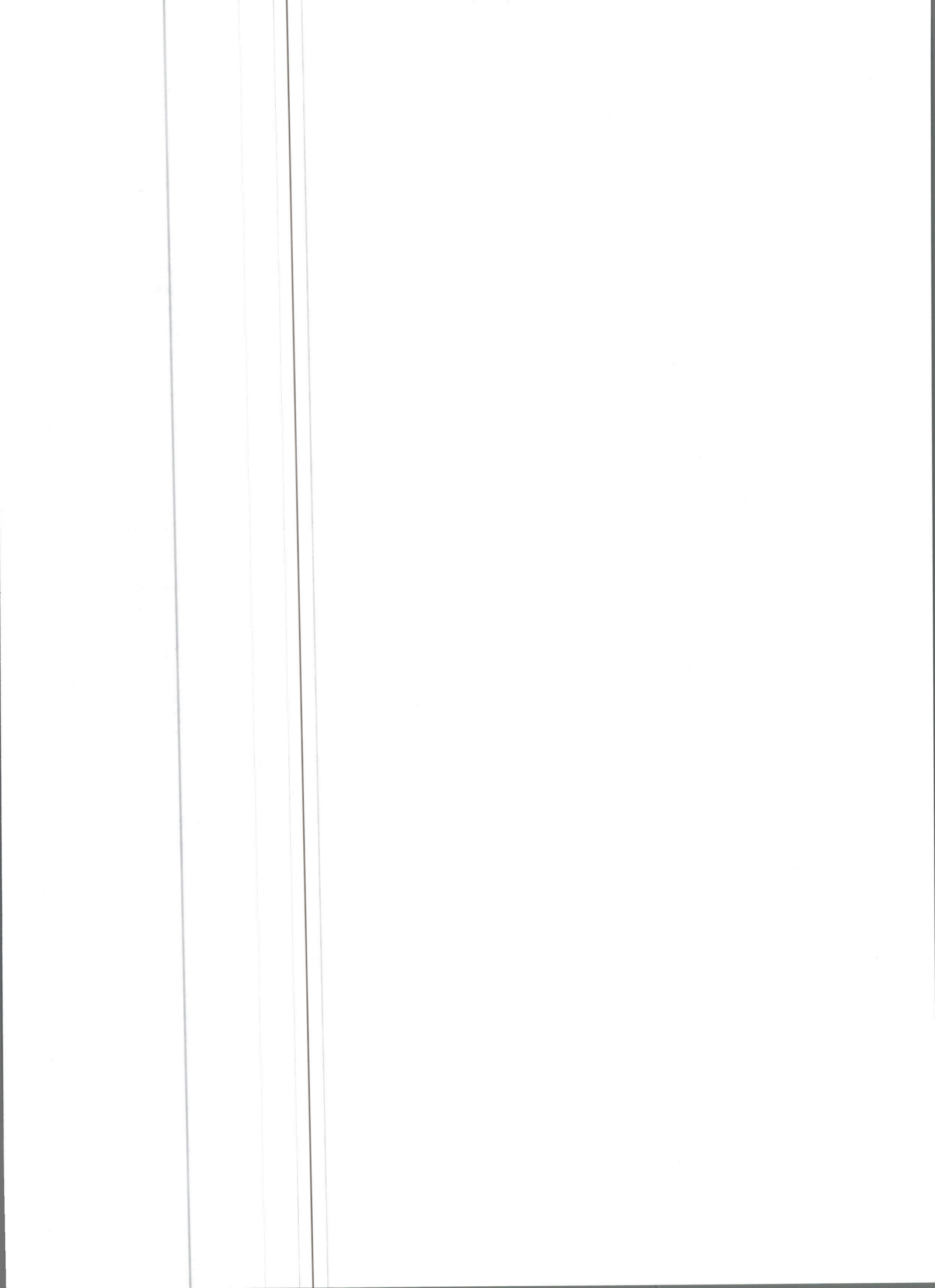
- Clôture au 31/03/2021 : 30 000€
- Clôture au 31/03/2020 : NEANT
- Clôture au 31/03/2019 : 20 000€

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AM



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de Mr MILLER pour 47 9010.31€ et celle de Mr MOULIN pour 44 813.13€ sur l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale décide pour l'exercice 2023, la rémunération maximale des actionnaires sera de 50 000 euros chacun, avec prise en charge par la société des charges obligatoires et facultatives y afférentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

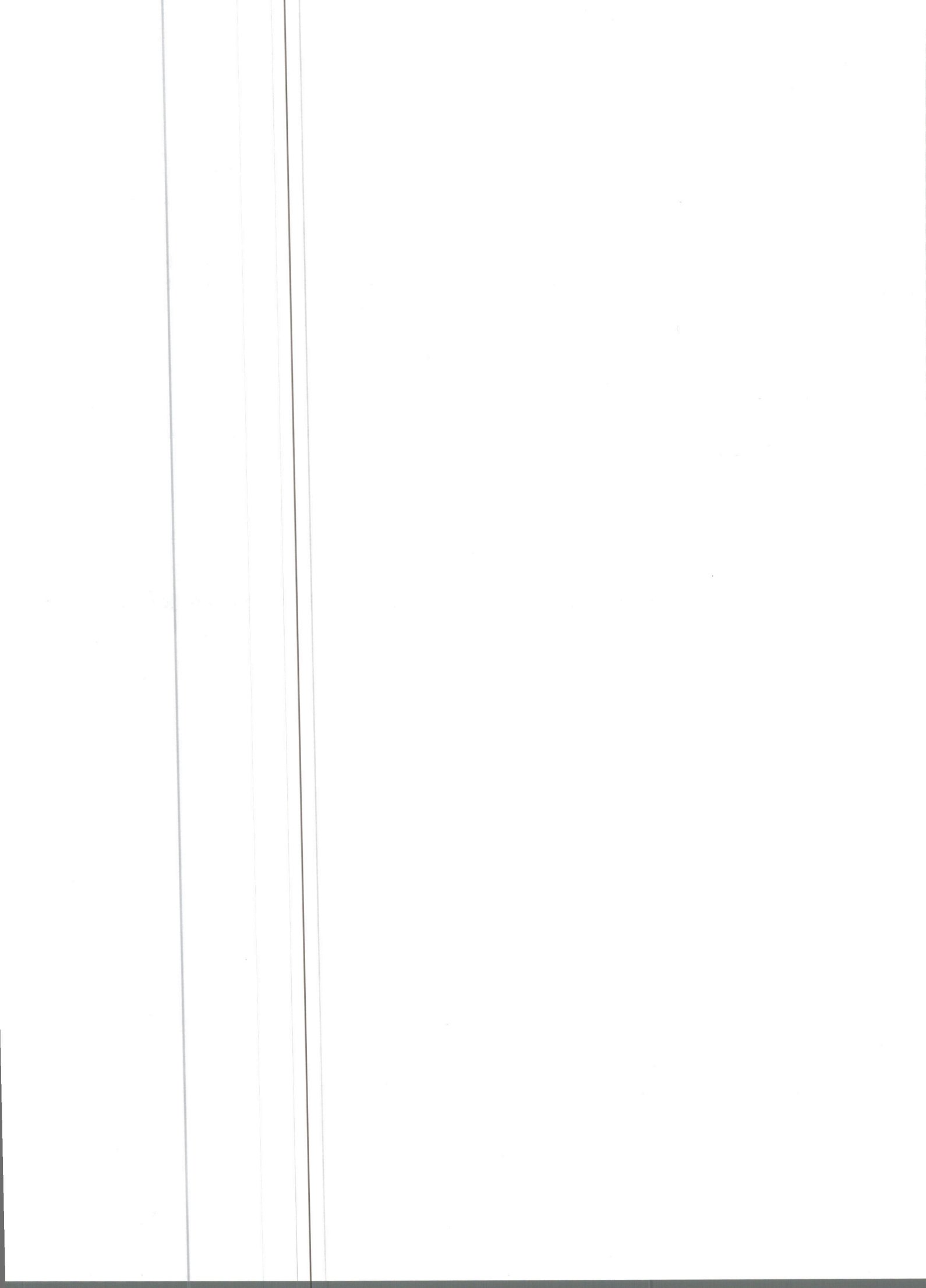
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les actionnaires.

41



SAS 2M
Société par action simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 90 rue Didier Daurat
34 170 CASTELNAU-LE-LEZ
818 729 691 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 4 OCTOBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Mars 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

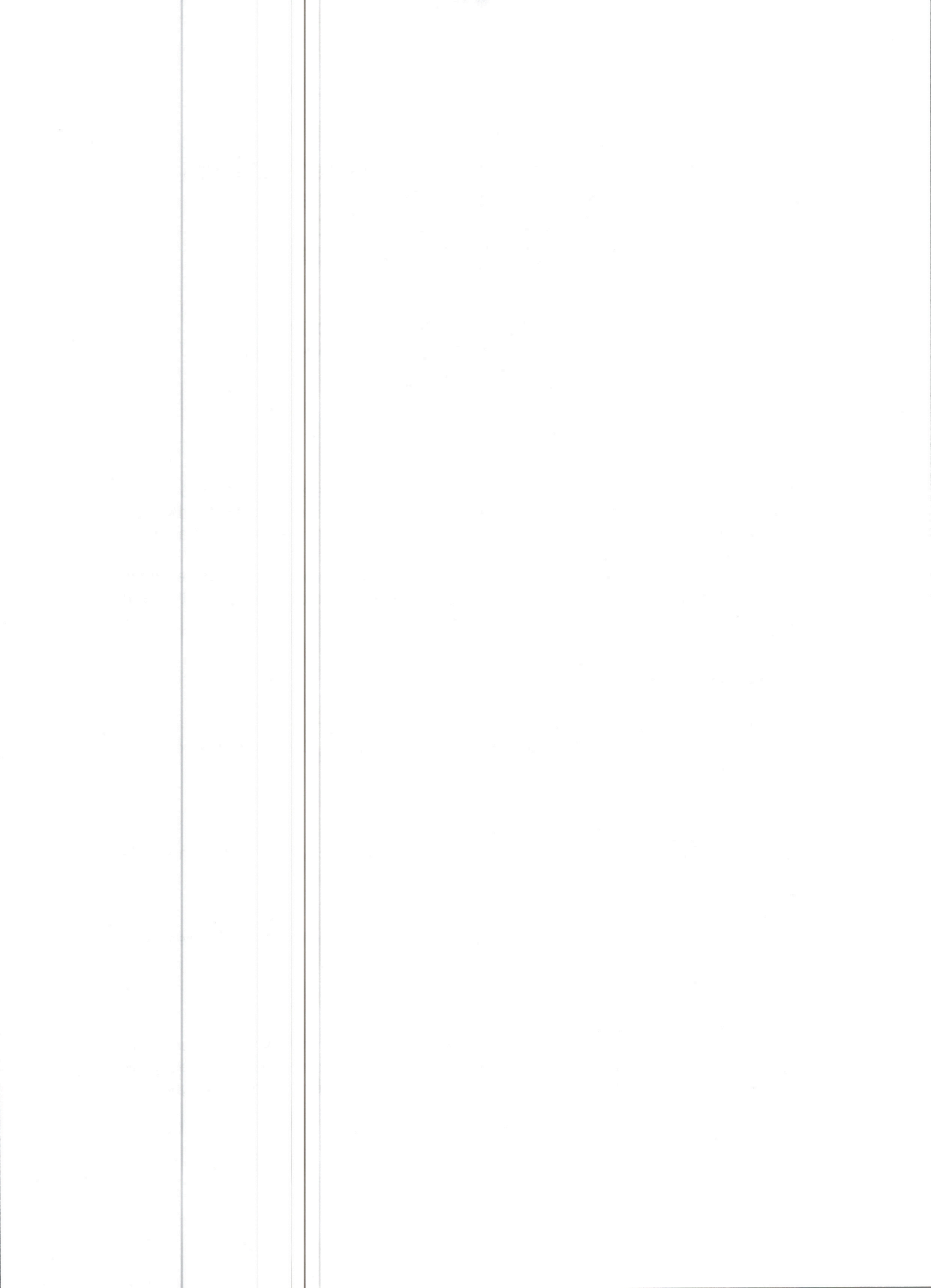
La société devrait augmenter son chiffre d'Affaires tout en maîtrisant ses charges fixes.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AM



Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaire hors taxes s'est élevé à la somme de 1 664 313 €, auquel s'ajoute 660€ d'autres produits. Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à 1 598 389€, il en ressort un résultat d'exploitation de 109 974 €. Le résultat financier est de (2 047€) et le résultat exceptionnel de (315€), il en ressort un bénéfice de 83 399€.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 83 399 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	83 399.00 euros
Report à nouveau	19 245.00 euros
Soit un montant affectable de	102 644.00 euros
A la réserve légale	00.00 euros
A titre de dividendes aux associés	80 00.00 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 22 644 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/03/2021 : 30 000€
- Clôture au 31/03/2020 : NEANT
- Clôture au 31/03/2019 : 20 000€

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en.

PRESIDENCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la présidence

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la présidence.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Montpellier
Le 04 octobre 2022
LA PRESIDENCE

